



Association naturiste du CHM de Montalivet

## BULLETIN D'INFORMATION N° 37

Montalivet, décembre 2025

**Chers membres et ami.e.s,**

À la fin de l'année 2025, nous souhaitons vous communiquer à nouveau des informations importantes.

**Contenu de ce Bulletin :**

- Nouvel horaire pour le CHM en ligne
- Rénovation du Centre Co
- Succès dans le procès contre le SMICOTOM
- Avantages et inconvénients des nouveaux tarifs du CHM
- Inscrivez-vous sur les listes électorales de Vendays-Montalivet !
- Lettre des Finances Publiques
- Appel à la collecte des dégradations dans le CHM
- Réponse du directeur du CHM à notre lettre ouverte
- Perspectives pour 2026

### Nouvel horaire pour le CHM en ligne

Juste à temps pour le changement d'horaires le 14 décembre 2025, nous avons mis en ligne sur notre site web (voir infos pratiques) nos horaires actualisés pour les liaisons en train et en bus entre Paris, Bordeaux, Lesparre et le CHM. Les textes d'information complémentaires ont également été mis à jour sur le site web et les derniers horaires originaux des compagnies de transport ont été ajoutés sous forme de liens.

### Demande de RSN à la commune concernant les travaux de construction au CHM - notre avis sur la rénovation du Centre Co

Les travaux au Centre Co ont déjà commencé à l'automne. Notre demande auprès de la mairie a révélé que les travaux actuels ne semblent pas nécessiter de permis de construire. La Socnat a déposé une demande de permis de construire pour les travaux soumis à autorisation, mais selon la commune, celle-ci ne sera pas approuvée avant la mi-fin février 2026. À compter de la date de publication, nous avons la possibilité de déposer un recours administratif dans un délai de deux mois. D'après ce que nous savons déjà des plans, nous craignons que cela soit nécessaire. Il est toutefois peu probable qu'un recours ultérieur ait encore un impact sur les travaux.

Nous considérons comme particulièrement critiques la construction de places de stationnement supplémentaires autour du Centre Co ainsi que l'abattage d'arbres.

**Contact RSN : e-mail : respect-sante-nature@posteo.eu, tél. : 07 54 35 92 09 et 06 60 05 77 90**

**Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boite postale)**

**Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46, av. de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet**

Se pose également la question du financement. Le plan de construction n'ayant été ni proposé ni approuvé par les associations (comme le prévoient nos contrats), les coûts ne peuvent être répercutés sur les utilisateurs, mais doivent être supportés exclusivement par la Socnat.

## Succès dans le procès contre le SMICOTOM

Nous avons récemment appris que les plaintes contre le SMICOTOM, soutenues par la RSN et de nombreuses autres associations au sein du CHM, avaient abouti.

Il est désormais officiel que la collecte des déchets au sein du CHM continuera à être assurée comme d'habitude. En décembre, le SMICOTOM a retiré son recours contre le jugement du tribunal qui lui imposait de continuer à assumer cette responsabilité au sein du CHM. Il a ensuite lancé un appel d'offres pour la collecte des déchets au CHM, et la SOCNAT a remporté le marché. Les conteneurs resteront donc aux emplacements habituels au sein du CHM. Ils continueront d'être vidés par la Socnat, mais la facturation se fera à nouveau via la taxe foncière, la Socnat n'étant pas autorisée à prélever de frais supplémentaires à ce titre.

Les associations CHM plaignantes ont ainsi obtenu gain de cause dans leur intégralité en faveur des utilisateurs CHM. Une fois de plus, il a été démontré qu'en ensemble, nous pouvons faire bouger les choses pour le CHM. Il est toutefois regrettable que des procès coûteux soient nécessaires pour faire respecter les droits contractuels des utilisateurs CHM.

Cependant, à partir de 2026, la Socnat percevra une taxe annuelle de 40 € pour les déchets encombrants. Nous considérons que cette taxe est tout à fait justifiée, car le ramassage des déchets encombrants au CHM évite à de nombreux automobilistes de se rendre à la décharge éloignée de Vensac pour souvent de faibles quantités de déchets. À notre avis, toutefois, 20 € devraient suffire et couvrir les coûts pour la Socnat.

## Avantages et inconvénients des nouveaux tarifs du CHM

Les nouveaux tarifs CHM, annoncés aux propriétaires peu avant Noël, présentent un avantage mais aussi de nombreux inconvénients. Ainsi, la redevance de base pour les bungalows a été réduite de plus de 200 €, mais cette baisse a été largement compensée par d'autres mesures. Cette réduction a probablement été motivée par la baisse de l'indice français des coûts de construction, comme le prévoient nos contrats. Cependant, le forfait séjour a été augmenté et, avec la suppression du forfait invité, le séjour des visiteurs en haute saison est devenu nettement plus cher. Une majoration de 150 % (de 800 à 2 000 €) a été appliquée aux frais administratifs prélevés par la Socnat lors de la vente de bungalows.

Du point de vue de RSN, le prélèvement d'une contribution aux investissements dans le CHM n'est pas conforme à la loi. Ce montant est certes relativement faible, mais aucune information n'est fournie quant au type d'investissements pour lesquels ces fonds doivent être utilisés et quant à savoir si un prélèvement est justifié conformément à nos contrats avec Socnat.

Comme auparavant, il n'y a toujours aucun décompte de la Socnat pour les propriétaires concernant l'utilisation de leurs fonds, comme le réclame depuis longtemps la RSN, et bien sûr aucune concertation avec les associations au sujet des modifications tarifaires.

Et il est toujours aussi surprenant que nous ne recevions pas de facture pour le loyer, mais seulement un devis (« Ceci n'est pas une facture »). On peut donc se demander s'il faut vraiment payer...

P.S. Les associations membres du CHM discutent actuellement de la manière de réagir à ces changements. Le délai de paiement ayant été prolongé jusqu'à fin janvier 2026, nous vous conseillons également

**Contact RSN : e-mail : respect-sante-nature@posteo.eu, tél. : 07 54 35 92 09 et 06 60 05 77 90**

**Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)**

**Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46, av. de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet**

d'attendre les recommandations des associations avant votre paiement.

## Inscrivez-vous sur les listes électorales de Vendays-MONTALIVET !

En vue des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026, nous appelons une nouvelle fois tous les propriétaires de bungalows et de mobil-homes au CHM à s'inscrire sur les listes électorales dès que possible, et en tout cas avant le 6 février 2026.

Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur notre site web dans l'article du 2 octobre 2025.

**Notre offre :** si vous n'êtes pas au CHM les jours des élections, nous pouvons vous aider à trouver des personnes qui voteront « par procuration » pour vous. Si vous êtes inscrit sur la liste électorale, vous devez dans tous les cas vous en occuper avant la fin février, car l'administration communale a également besoin de temps pour mettre en œuvre la procuration.

Le plus simple est de donner une telle procuration en ligne : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

La campagne électorale officielle débutera le 2 mars. Les listes des candidats seront publiées au plus tard à cette date. Nous avons l'intention d'organiser une discussion en ligne avec les représentants des listes et les électeurs du CHM après la publication. En effet, nous souhaitons naturellement savoir ce qu'ils comptent faire à l'avenir pour les utilisateurs du CHM.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

## Lettre des Finances Publiques

Ces derniers jours, de nombreux propriétaires de bungalows ont reçu un courrier de l'administration fiscale. Ils sont invités à corriger dans un délai de 4 semaines les informations contenues dans le courrier concernant leurs bungalows si celles-ci sont incorrectes. Dans le cas contraire, les taxes communales continueront d'être prélevées conformément aux informations mentionnées dans le courrier.

Si vous estimatez que ces informations ne sont pas correctes, veuillez les corriger dans le formulaire ci-joint. Si vous ne disposez pas des dimensions exactes de votre bungalow et que vous ne pouvez pas vous rendre au CHM actuellement, nous vous conseillons d'adresser une demande écrite à l'administration fiscale afin d'obtenir une prolongation du délai jusqu'à votre prochain séjour à Montalivet.

L'association MontAmis rédigera prochainement un modèle de lettre pour demander une prolongation du délai, que nous mettrons ensuite à disposition sur notre site web.

## Appel à la collecte des dégradations dans le CHM

Début décembre 2025, Paula Scholemann, de l'association MontAmis, a lancé l'appel suivant, que nous souhaitons soutenir ici :

*Chers amis, chères amies du CHM,*

*J'espère que vous allez bien. Comme vous le savez, nous sommes actuellement en contact avec un cabinet d'avocats qui prépare une action en justice. Dans ce cadre, nous souhaitons recueillir des témoignages de personnes proches du CHM afin de savoir dans quelle mesure, au cours des dernières années — voire des dernières décennies — les prestations de la SocNat se sont réduites, détériorées ou ont été restreintes.*

*Si vous avez la possibilité et l'envie de le faire, nous serions très reconnaissants de recevoir quelques lignes (environ 5 à 10) à ce sujet. Vous pouvez bien entendu répondre dans votre langue*

**Contact RSN : e-mail : respect-sante-nature@posteo.eu, tél. : 07 54 35 92 09 et 06 60 05 77 90**

**Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boite postale)**

**Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46, av. de l'Europe, 33930 Vendays-MONTALIVET**

*maternelle ; nous nous chargerons de la traduction.*

*Merci d'avance pour votre aide et votre soutien. Salutations naturistes, Paula*

Veuillez envoyer vos observations à l'association à l'adresse montamis@montamis.com et, si vous le souhaitez, également à nous en copie : respect-sante-nature@posteo.eu.

## **Réponse du directeur du CHM à notre lettre ouverte**

Début novembre 2025, RSN a envoyé une lettre ouverte à la direction de Socnat dans laquelle nous proposions 10 points pour améliorer le CHM. Si vous ne connaissez pas encore le texte, vous pouvez le consulter à tout moment sur notre site web. Vos commentaires à ce sujet sont également les bienvenus.

Dès le 11 novembre 2025, nous avons reçu la brève réponse suivante de Thibault Geslin : " *Merci pour vos remarques. J'ai bien pris connaissances de vos divers propositions d'améliorations. Certaines sont déjà en cours, d'autres plus complexes, Cordialement* ".

Voyons voir ce que la Socnat mettra réellement en œuvre. Elle n'a en tout cas pas renoncé à son principe (contraire au contrat) d'exclure des réunions avec la direction les associations qui n'ont pas signé le règlement intérieur introduit unilatéralement par la Socnat. Cependant, ces réunions ne donnent pas lieu à de véritables discussions d'égal à égal. La Socnat continue de décider seule de tout au sein du CHM, les associations sont entendues, mais sans plus.

**Cela ne nous suffit pas pour créer un meilleur CHM !**

## **Perspectives pour 2026**

2026 sera l'année des élections municipales. Il est primordial que les intérêts des utilisateurs/habitants du CHM soient représentés de manière raisonnable par le nouveau conseil municipal. Dans la commune relativement petite de Vendays-MONTALIVET, les électeurs du CHM peuvent exercer une influence décisive !

Au CHM, ce sera l'année des travaux, notamment au Centre Co et aux thermes. Nous devrons veiller à ce que l'esprit du CHM et du naturisme soit préservé. Nous ne voulons pas encore plus de béton !

Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer continuellement notre collaboration avec les autres associations. SMICOTOM a démontré que cette approche permettait d'obtenir des résultats positifs.

**Quelles sont vos idées pour la nouvelle année ? Écrivez-nous à respect-sante-nature@posteo.eu.**

## **Nous avons besoin de votre soutien !**

Pour poursuivre notre travail pour vous, nous avons besoin de votre soutien actif et, bien sûr, financier. Vous pouvez dès à présent régler votre cotisation RSN de 15 € pour 2026. Et ceux qui n'ont pas encore payé pour 2025 peuvent le faire dès maintenant : par chèque ou en espèces dans notre boîte aux lettres au Bungalow Soleil 27 (vidée régulièrement), via notre site web et HelloAsso ou par virement bancaire sur notre compte à la Banque Populaire (IBAN FR76 1090 7000 6596 2210 0413 220).

**Merci beaucoup pour votre soutien !**

Bonne année naturiste

Pour le CA de RSN

Hannes Linck, Nicola Frank et Marc Galliot

**Merci de transmettre notre Bulletin d'information à vos ami.e.s.**

**Contact RSN : e-mail : respect-sante-nature@posteo.eu, tél. : 07 54 35 92 09 et 06 60 05 77 90**

**Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boite postale)**

**Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46, av. de l'Europe, 33930 Vendays-MONTALIVET**